

Communauté(s)

Étymologiquement, *communauté* désigne un groupe humain « qui a un lien en commun ». Couramment, le terme s'applique à un groupe partageant selon les cas une histoire, une culture, un territoire, une langue, des valeurs, des objectifs, des propriétés et des institutions communes. Ce terme nous est tellement familier, et il est utilisé dans tellement de langages (commun, politique, scientifique...), qu'il est enveloppé d'un sentiment d'évidence. Ceci d'autant que la définition générale offre une grande plasticité ; le terme est couramment appliqué à toutes sortes de groupes et associations : communautés européenne, ethnique, virtuelle, de croyants, d'agglomération, de métier, de biens, etc. Il a en outre une valeur centrale dans de nombreuses théories des sciences sociales, ce qui en banalise l'usage. Enfin, ce terme apparaît également évident car il est investi d'affectif, particulièrement dans son usage politique. Cette évidence cache pourtant une grande polysémie et une diversité de référents.

Cette notion a une histoire de plusieurs siècles en philosophie politique, avant qu'elle ne devienne, chez les sociologues de la fin du XIX^e siècle, l'une des « catégories fondamentales de la sociologie pure » (F. Tönnies), censée désigner une des « formes élémentaires de la vie sociale » (R. König). Le sociologue Ferdinand Tönnies est connu pour avoir systématisé l'opposition conceptuelle entre « communauté » et « société », qui va marquer durablement le débat. Le terme de communauté y désigne une collectivité qui existe antérieurement aux individus, et dans laquelle ils s'inscrivent à la naissance. La notion est liée à l'idée de parenté et de territoire, et pour Tönnies, tout autre communauté est une extension, éventuellement métaphorique, de ce principe familial. Aussi le terme a-t-il une référence organique ou naturelle (celle du sang, de la terre...), tandis que le terme de société (ou association) est censé caractériser une collectivité émanant de la volonté des individus et donnant lieu, symboliquement ou juridiquement, à un contrat.

L'idée de communauté renvoie à un groupe qui confère à ses membres une *identité* et les engage dans un principe de *solidarité*. C'est pourquoi elle est souvent investie de connotations morales et affectives et/ou de croyances, telle la présupposition que la communauté aurait un fort pouvoir intégrateur. *A contrario*, les autres types de collectivités font souvent l'objet d'analyses inquiètes sur leur tendance à distendre le lien social. Par exemple, des sociologues ont vu dans la dynamique de la société une tendance à l'anomie, ou dans celle de la ville moderne un défaut de solidarité, d'identité et d'homogénéité (contrairement aux communautés villageoises) censés expliquer les désordres sociaux. En fait, le nom même de communauté semble investi d'un sens normatif, qui lui confère des qualités propres (taille réduite, force des liens, homogénéité du groupe, solidarité importante...) – et aussi les défauts de ses qualités, avec la critique d'un fort contrôle social des membres du groupe. Ainsi, la communauté semble être implicitement la norme à laquelle se mesure l'idée même d'intégration sociale.

Le sens majeur de la notion réside dans le *sentiment d'appartenance*, donc dans un principe *affectif*. Une appartenance à un groupe ne devient communauté « que si elle est ressentie subjectivement comme une caractéristique commune », dit le sociologue Max Weber. A travers ce processus de *communalisation*, les membres s'identifient au groupe et en font une source et un réceptacle de sens ; en retour, la communauté fait l'objet d'une évaluation positive et d'un récit qui la justifie. Toute communauté est donc « imaginée », même si elle revendique et met en jeu des éléments objectifs. L'imaginaire collectif et les sentiments qu'il inspire sont l'un des ressorts les plus puissants du processus de communalisation. Ils sont construits et entretenus à la fois par une activité régulière de *communication*, et par une activité rituelle de *communion*. Il faut ici souligner le rôle crucial joué par des institutions telles que les médias ou l'école, dans la construction et la transmission d'un attachement affectif, dans l'élaboration d'une image de la communauté, et dans la diffusion de ses normes et de ses valeurs auprès de ses membres.

Le sentiment de communauté s'élabore à travers la différenciation avec d'autres, dans l'interaction entre le « dedans » et le « dehors » du groupe. Entre « Nous » et « Eux » sont établis une frontière et

un partage du monde sensible, fondés sur l'idée d'une *propriété commune* – soit des éléments matériels et/ou symboliques, que *nous* pensons avoir en propre et qui *nous* distinguent. Cette propriété est défendue contre ceux qui font figure d'étranger, ou éventuellement contre des membres du groupe jugés indignes et *ex-communiés*. La communauté fonctionne à l'image d'un « club », avec ses conditions d'entrée et ses normes de conformité. L'homogénéité qu'ont voulu voir les observateurs résulterait donc d'une « logique d'exclusion », au sein de laquelle un groupe s'identifie à un territoire, à des biens et des valeurs communs, qu'il défend en s'opposant des *outsiders* (N. Elias). En ce sens, la communauté n'est pas une collectivité primaire ; c'est le produit d'interactions sociales qui, à toutes époques, fabriquent des groupes identitaires qui se distinguent par une dynamique de contrôle social d'autant plus forte qu'il s'agit de souder le groupe contre d'autres.

En France, le discours politique sur les communautés est très lié au point de vue étatico-national, et souvent à un schéma nationaliste. En témoignent, l'usage distinct du singulier (la communauté) et du pluriel (les communautés), ainsi que la fixation implicite d'un sens ethnico-religieux, au sein du débat public. L'on dénie, d'un côté, toute légitimité aux « communautés » minoritaires (ou minorités), au motif de l'unicité de l'Etat-Nation, et du fait que ces corps intermédiaires feraient écran entre l'individu et l'Etat. L'on investit, de l'autre, le langage des communautés sur un mode gestionnaire, donc dépolitisé (communauté européenne, communautés urbaines, etc.). Et l'on réserve le terme singulier et majuscule de *la Communauté* au récit hégémonique sur la Nation. La logique nationaliste veut que la « communauté nationale » ait une valeur par principe supérieure à toutes les autres. Mais si en théorie l'idée de nation met l'accent sur l'histoire, comme principe de formation de la communauté, la référence est de fait souvent celle des « origines » (cf. le discours sur « Nos ancêtres les Gaulois »). La nation est donc définie sur un mode ethnique, et l'on a affaire à un discours *ethnonationaliste*.

Cette conception rend difficile le débat sur d'autres approches, telle qu'en propose la philosophie *communautarienne*, en Amérique du Nord. Celle-ci plaide pour une reconnaissance des identités communautaires, contre une logique libérale qui pense la primauté de l'individu et son détachement à l'égard d'appartenances collectives. Elle invite à voir le rôle majeur des « communautés » dans la production de sens et de valeurs. Mais l'assimilation de ces questions à du « communautarisme » (terme par lequel est mal traduit celui de *communautarianism*), en France, empêche le débat. Le discours opposant sans cesse République et communautarisme, ou Communauté et communautés, peut ainsi être compris selon l'enjeu de maintenir un discours hégémonique sur les conditions auxquelles la *société* française peut se dire une *communauté*.

Bibliographie

- Collectif, « Qu'est-ce qu'une communauté ? », *Mana - revue de sociologie et d'anthropologie*, n°16, 2009.
- ELIAS Norbert, SCOTSON J.L., *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au coeur des problèmes d'une communauté*, Paris, Fayard, 1997.
- ESPOSITO R., *Communitas. Origine et destin de la communauté*, Paris, PUF, 2000.
- TÖNNIES F., *Communauté et société, catégories fondamentales de la sociologie*, Paris, PUF, 1944.
- WEBER Max, *Economie et société* 2, Paris, Pocket, 1995.